



## SECTION SPORTIVE HANDBALL SAISON

2023/2024

### IDENTITE DE L'ELEVE

NOM : ..... PRENOM : ..... CLASSE : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../..... SEXE : ..... Droitier ou Gaucher

EMAIL DES PARENTS : .....

TELEPHONES : Elève..... Mère..... Père..... Responsable légal :.....

Un groupe de contacts SMS sera mis en place pour faciliter la communication.

### RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

En cas d'accident, personnes à prévenir:

.....

Téléphones:..... Si besoin, l'accidenté sera transporté par les structures spécialisées vers le centre de soins compétents

### REGLEMENT

**Article 1** - Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire 2023.

**Article 2**- Les élèves de la section sportive bénéficient de l'entraînement et de son suivi. L'emploi du temps est aménagé afin d'alterner judicieusement les séquences d'EPS et les entraînements.

**Article 3** - Les handballeurs inscrits en section sportive doivent être licenciés conjointement à l'UNSS (Association sportive).

**Article 4** - L'entraînement est sous la direction du ou des entraîneurs ou des responsables de la section qui en déterminent les modalités.

**Article 5** - Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

**Article 6** - Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours, aux entraînements et compétitions prévues par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée **par écrit** ; au préalable quand cela est possible, ou dès le retour du handballeur. Le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.

**Article 7** - L'admission en section sportive **implique un engagement de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité** et induit une exigence de résultats. En ce sens, toute compétition sportive ou action, pour laquelle le handballeur est appelé à défendre les couleurs de son lycée ou de son club constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire. De même le port des couleurs de son lycée ou de son club en compétition est obligatoire tout comme l'adoption d'une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport. Le calendrier sportif est constitué par l'ensemble des compétitions UNSS. Il est établi en début d'année scolaire, en liaison avec le handballeur afin de préserver harmonieusement les périodes de repos nécessaires.

**Article 8** - Les sportifs admis en section sportive s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants.

**Article 9**- Les athlètes de la section sportive doivent se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires (visite de suivi médical) et aux éventuels contrôles.

**Article 110** - L'arrêt de la section à la demande de l'élève et/ou de sa famille n'est possible que pour raison médicale nécessitant un arrêt de la pratique sportive de plus de 3 mois. Aucune autre demande ne saurait être recevable. Le conseil de classe peut décider l'arrêt si la situation scolaire le justifie.

**Signature de l'élève et des tuteurs légaux :**

## AUTORISATIONS

Je soussigné Mme, M. (NOM et prénom du responsable légal) : ..... autorise, pour l'élève (NOM et prénom) : .....

**En cas d'urgence**, M le proviseur du lycée ou ses adjointes, l'infirmière de l'établissement, les professeurs d'EPS, les entraîneurs du club du HBCC à :

- appeler : les pompiers, le médecin de service ou, le médecin de famille, docteur : ..... téléphone : .....
- le faire hospitaliser : au centre hospitalier le plus proche ou à l'établissement désigné ci-dessous :  
Hôpital ou clinique : .....

**A être photographié sur les lieux d'entraînement ou de compétition**

(Rayer cette mention en cas de non accord)

**M'engage à signer et retourner les papiers pour se rendre à une compétition**

Date et signature du représentant légal :

**DATE et SIGNATURE :**

---

## INFORMATIONS

### **- Retourner la fiche de renseignements**

### **-Responsables de l'encadrement :**

Mme Thomas Hélène (coordinatrice de la section, professeur d'EPS)

Mr Jean Paul Nauzes (professeur principal, professeur d'EPS)

### **Entraîneurs du club du HBCC**

Mr Delcros Basile

Mr Loncarevic Nebojsa

### **-Les horaires :** 2 fois 1h 30 d'entraînement par semaine

Lieu : gymnase du lycée ou gymnase Abar

Les équipements: pour chaque séance prévoir une tenue adaptée

Prévenir l'entraîneur: en cas de blessure de l'élève, maladie, d'absence.